

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1 - Les clauses stipulées ci-dessous sont portées à la connaissance de l'acheteur et font la loi des parties. Toute commande ne devient valable qu'après avoir été acceptée et confirmée par écrit par notre société.
- 2 - Les délais de mise à disposition, de présentation en recette ou de la livraison indiqués par le vendeur ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas de rigueur ; leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni indemnité. Les délais indiqués sur nos accusés de réception sont indicatifs et s'entendent départ usine. Dans le cas où, pour quelque motif que ce soit, une commande ne serait pas exécutée dans les délais convenus et sauf mise en demeure, nous nous réservons néanmoins le droit de livrer la marchandise, l'acheteur s'obligeant à en prendre livraison.
- 3 - Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas d'avaries survenues au cours du transport, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur. Les réclamations doivent être faites lors de la délivrance des marchandises.
- 4 - Les prix indiqués sur les tarifs, barèmes, offres ou devis sont établis selon les conditions économiques existantes au moment de l'expédition du document correspondant. Ils sont révisables à tout moment suivant l'évolution des conditions économiques. Sauf stipulation contraire faite explicitement par écrit, les prix communiqués dans une offre n'engagent le vendeur que dans le cadre strict de cette offre et ne peuvent être implicitement étendus à une commande ultérieure ou complémentaire, même exécutée pendant la période de validité de l'offre. Tout prix lié à une quantité ne s'entend que pour une commande portant sur l'ensemble de cette quantité. Sauf stipulation contraire, les prix sont exprimés en Euro, hors TVA. Ils sont franco de port et d'emballage pour la France métropolitaine si la livraison est supérieure à 230 € net H.T. (sauf express). Pour toute commande inférieure à 230 € net H.T., les prix tarif sont appliqués sans remise et avec une majoration forfaitaire de 20 € pour la prise en charge et le transport en France métropolitaine. Le minimum de facturation est de 80 € H.T. Chaque conditionnement (standard ou boîte) constitue une unité indivisible.
- 5 - Nos matériels sont garantis pour une durée d'un an contre tout vice de conception ou défaut de matière. Les réclamations concernant la qualité de la marchandise, à l'exclusion de tout litige de transport, devront être faites immédiatement lors de la délivrance lorsqu'il s'agit d'un défaut apparent, et dans les quinze jours de ladite délivrance lorsqu'il s'agit d'un défaut non apparent. Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans l'accord préalable de notre société, à laquelle toute réclamation doit être adressée. Notre responsabilité se limite au remplacement pur et simple de la marchandise reconnue défectueuse ou au remboursement au prix de la facture.
- 6 - Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf stipulation contraire. Le lieu de paiement est POMPADOUR. L'acceptation de traites ne déroge pas à cette clause.
A compter du 1er janvier 2013, toute inexécution par le Client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera, sans préjudice de tous dommages et intérêts, le versement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, fixé par voie de décret pris en application de l'article 121 de la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.
En vertu de l'article 33 de l'ordonnance 1243 du 1-12-1986, nous nous réservons le droit d'appliquer une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur sur toute somme non payée à l'échéance. Cette pénalité ne nécessitera aucune mise en demeure préalable. D'autre part, le non-paiement d'une échéance quelconque entraînera automatiquement l'exigibilité de la totalité du solde restant dû et la suspension des livraisons. En cas de règlement anticipé, un escompte de 0,6 % par période de 30 jours sera consenti.
- 7 - Le matériel à réparer doit être expédié en port payé à l'adresse de notre siège social. Le matériel sera examiné à réception et un devis de réparation sera adressé à l'acheteur. Le matériel ne sera réparé que si l'accord écrit a été donné par l'acheteur
- 8 - Le décret n° 2014-928 du 19 août 2014 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques et aux équipements électriques et électroniques usagés impose aux producteurs d'équipements électriques et électroniques l'obligation d'assurer l'enlèvement et le traitement de leurs produits en fin de vie mis sur le marché après le 13 août 2005. À ce titre MECATRACTION vous propose de prendre contact avec nos services pour organiser tout enlèvement de vos DEEE.
- 9 - Les marchandises sont vendues sous réserve de propriété. La propriété ne sera transférée à l'acheteur qu'après paiement complet du prix de la marchandise et accessoires. En particulier, le vendeur pourra se prévaloir de toutes les dispositions de la loi 80335 du 12 mai 1980. En cas de contestation, seul le tribunal de commerce de notre siège social est compétent.

GENERAL SALES CONDITIONS

- 1 - Following conditions are brought to the attention of the purchaser and are the law which prevails among the parties. Any order becomes valid only after being accepted and confirmed by a written acknowledgment of our company.
- 2 - The delivery times, the availability and collection periods which are indicated by the seller are only given as an information but may vary; even if they are longer, not any order cancellation or compensation may be demanded. The times indicated on our acknowledgements of orders are given as an information and are ex-works if not stipulated in a different way. Should an order, for any reason, not be executed in the agreed time and without a formal notice, we reserve ourselves the right to deliver the goods, the buyer being obliged to accept them.
- 3 - Our goods travel at the own risks of the buyer. In case of damage during the transport, the addressee has to lodge an appeal against the carrier. The complaints must be made during the delivery of the products.
- 4 - The prices indicated on our price lists or price offers are drawn up according to the economical conditions existing at the moment the document is sent. They may be revised at any time according to the changes of the economical conditions. Unless explicitly in writing otherwise stipulated, the prices indicated in a price offer do only commit the seller in the strict limit of this price offer and cannot implicitly be extended to a further or complementary order, even if executed during the validity period of the offer. Any price bound up with a quantity is of course only valid for an order with this whole quantity. Unless otherwise stipulated, the prices are given in Euro, VAT excluded. They are carriage paid and packaging included for Metropolitan France if the net amount of the delivery is more than 230 € excluding VAT (except express). For any order with a net amount less than 230 € excluding VAT, the prices of the general price list are applied without any discount and with an extra cost of 20 € for the order processing and the transport in Metropolitan France. The minimal invoicing amount is 80 € VAT excluded. Every packing unit (standard or box) constitutes an indivisible unit.
- 5- Our products are guaranteed for a period of one year against any design fault or material defect. The complaints concerning the quality of the goods, with the exception of any transport litigation, must immediately be made during the delivery if it is a visible defect or within 15 days after the delivery if it is a non visible defect. No goods should be sent back without a prior agreement of our company, to which any complaint should be sent. Our responsibility is limited to the pure and simple replacement of the goods which is admitted as being defective or to the reimbursement at the price of the invoice.
- 6- The payment of our invoices is due 30 days from the date of issue of the invoice, unless otherwise stipulated. The payment place is POMPADOUR. The acceptance of drafts does not infringe this clause.
From the 1st January 2013, any default by the Customer, in whole or in part, of its obligations to pay or any delay in payment may allow us to ask, without prejudice to any damages, for the payment of recovery costs of 40 euros fixed by decree under section 121 of the Act of 22 March 2012 related to the simplification of the law and of the administrative procedures.
Pursuant to the article 33 of the ruling 1243 dated 01.12.1986, we reserve the right to apply a penalty equal to three times the legal interest rate currently in effect for any sum still remaining unpaid at the due time. This penalty will not require any prior notice. Otherwise, the non payment of any sum due will automatically lead to the payability of the whole sum remaining due and to the suspension of the deliveries. In case the payment is brought forward, a 0.6% discount per period of 30 days will be granted.
- 7- The material to be repaired shall be sent back carriage paid to the address of our head office. The material will be examined on receipt and an estimation for repairs will be sent to the buyer. The material will be repaired only after written approval of the buyer.
- 8- Decree n° 2014-928 of 19 August 2014 relating to the waste of the electric and electronic equipment and to the waste disposal resulting from these equipments, requires producers of electrical and electronic equipment to take in charge the removal and the treatment of their end of life products in the market after 13 August 2005. Consequently Mecatraction offers you to contact our company to organize the removal of your WEEE.
- 9- The goods are sold subject to ownership. The ownership will only be transferred to the buyer after complete payment of the price of the goods and accessories. In particular, the seller will be able to prevail over all the measures of the law 80335 dated 12th May 1980.
In case of any contestation, the court dealing with trade disputes of our head office is the only one to be competent.
These sales conditions are provided in French and English. In the event of a discrepancy, the French version prevails.